



**ECOLE DES 8 VILLAGES,
1 rue de l'école
60420 FERRIERES
03 44 51 53 70**

Vous voulez inscrire votre enfant à l'école des 8 villages de Ferrières. Voici quelques repères :

- Vous devez tout d'abord vous rendre à votre mairie du lieu de votre domicile pour obtenir une attestation de domicile signée par votre Maire.
- Les permanences pour les inscriptions scolaires du secrétariat du Syndicat Scolaire se dérouleront :
 - **Le Mercredi 13 Mars 2019 de 14h à 18h**
 - **Le Vendredi 15 Mars 2019 de 9h à 12h**

En cas d'indisponibilité de votre part de vous rendre à une de ces permanences, le secrétariat du Syndicat Scolaire reste à votre disposition au 09.62.55.47.65 le mardi ou vendredi matin ou à secretariat.sirs@orange.fr

- Lors de votre venue à la permanence, merci de fournir les documents suivants :
 - Fiche de renseignement complétée
 - Attestation de domicile délivrée par votre mairie
 - Copie du livret de famille
 - Copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Pour valider votre inscription, vous devez prendre rendez-vous avec Mme Sylvie De BEULE, Directrice de l'école au 03.44.51.53.70. Merci de vous munir de votre certificat de radiation (pour les élèves déjà scolarisés).

Pour information, à la **rentrée 2019/2020**, les horaires d'école seront les suivants :

- Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
- Mardi 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
- Vendredi 9h à 12h et 14h à 17h

Les horaires du périscolaire pour la **rentrée 2019/2020** seront :

- Lundi 07h00 à 09h00 et le soir 17h00 à 19h00
- Mardi 07h00 à 09h00 et le soir 17h00 à 19h00
- Mercredi : accueil soit le matin à partir de 7h, soit l'après-midi jusque 19h00, soit la journée complète
- Jeudi 07h00 à 09h00 et le soir 17h00 à 19h00
- Vendredi 07h00 à 09h00 et le soir 17h00 à 19h00